



Planning + temps legal de travail

Par **SUMON**, le **22/11/2008** à **16:04**

Bonjour,

Mon employeur fait travailler son personnel sur des heures différentes. Dois-je tenir un planning pour justifier leur temps de travail à 35h?

Si un salarié fait plus de 35h, est-il couvert en cas d'accident du travail? Ces heures supplémentaires ne sont-elles pas payées, ni récupérées?

Si un apprenti travaille 38h dans une semaine, en sachant qu'il récupérera ces 3h la semaine suivante. L'entreprise est-elle dans les règles? Si non, quel risque pour l'employeur?

Avec une collègue on est payée 35h/semaine, mais en réalité nous effectuons 30h50 et 36h, peut-elle nous réclamer les heures manquantes? Si non, a-t-on un recours pour effectuer normalement nos 35h?

Si mon employeur me met dans un bureau (au placard) malgré ma demande de travail, s'agit-il d'un harcèlement quelconque?

Je vous remercie par avance.

Par **Tisuisse**, le **22/11/2008** à **17:27**

Bonjour,

Vous devez avoir signé un contrat de travail. Que dit'il ?

Vous pouvez aussi aller voir soit votre inspection du travail, soit les délégations départementales des syndicats. Au pire, il vous sera possible de contacter les prud'hommes.